|  |  |
| --- | --- |
|  | PLEIN SUD  l'agence immo  2 place Doussot - 46200 SOUILLAC  www.pleinsudimmo.fr  contact@pleinsudimmo.fr - 06 24 22 26 21 |

**Proposition d'Achat d'un bien Immobilier.**

**En présence et avec le concours de l'agence**  PLEIN SUDl'agence immo **- 2 place Doussot 46200 SOUILLAC.**

**Nous Soussignés : Monsieur et Madame Claude et Sylvie BORDEAUX**

**Demeurant : 50 Chemin des Parrans 34820 ASSAS**

**Déclarons faire une offre d'achat du bien immobilier référencé : SUD1565**

**Situé : Les Matières 46600 BALADOU, Cadastré A1197**

**Appartenant à Monsieur et Madame Thierry & Fabienne GOSSET**

**Demeurant : Les Matières 46600 MARTEL**

**Au prix de 468 000 Euros Honoraires d'Agence Inclus, (quatre cent soixante huit mille Euros ) soit 450 000 euros net vendeur et 18 000 euros TTC pour les honoraires d'agence, prix qui sera payé intégralement le jour de la signature de l'acte authentique.**

**La présente offre est soumise à la condition suspensive de la bonne fin de la vente de notre bien immobilier sis 50 Chemin des Parrans 34820 ASSAS, vente pour laquelle un avant contrat sera signé le ..........................**

**Qu'en cas d'acceptation de la présente proposition d'achat, un acte sous seing-privé sera établi devant notaire afin de préciser toutes les modalités et conditions de la vente.**

**REGIME DE LA PROPOSITION D'ACHAT**

**Nous déclarons avoir été informés des dispositions de la loi SRU du 13 12 2000 visant à renforcer la protection de l'acquéreur:**

**-instaurant un délai de 10 jours pour tout acte sous seing privé ayant pour objet l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation par un acquéreur non professionnel.**

**-Frappant de nullité tout engagement unilatéral souscrit en vue de l'acquisition d'un bien ou droit immobilier pour lequel il est exigé ou reçu de celui qui s'engage un versement quelles qu'en soient la cause et la forme.**

**En conséquence la présente proposition d'achat n'est pas soumise au délai de 10 jours puisqu'elle a exclusivement pour objet d'inviter les propriétaires, si le prix proposé les agrée, à régulariser avec nous devant notaire, au plus tard à la date du 30 mars 2024 un avant contrat (promesse ou compromis) qui constatera l'échange des consentements, fixera l'ensemble des conditions de la vente ( financement et conditions suspensives) et engagera réciproquement les deux parties à l'issue du délai de 10 jours ci-avant évoqué.**

**Le(s) proposant(s), Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

(signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite 'proposition d'achat au prix de 468 000 euros honoraires d'agence inclus)

**Le(s) Vendeur(s), Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

(signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite 'acceptation de la proposition d'achat, bon pour vente de notre propriété au prix de 468 000 euros honoraires d'agence inclus)